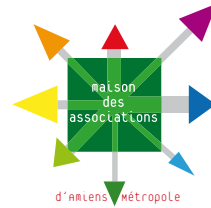


f



feuille de lierre

N° 65 - Numéro spécial

INFOS

● FÊTE DU BÉNÉVOLAT

Réservez dès maintenant la date du 8 avril 2011. Les bénévoles sont bien souvent des gens qui font des choses extraordinaires. Pour les récompenser, et pour susciter de nouveaux engagements associatifs, France bénévolat Somme et l'OVACAM, en partenariat avec la ville d'Amiens, vous proposent le 8 avril prochain de 12h à 24h une fête du bénévolat en trois temps :

- Super bourse du bénévolat de 12h à 17h dans l'espace Dewailly avec présentation de 150 missions proposées à des bénévoles par 100 associations d'Amiens Métropole ;
- Forum interassociatif de 16h30 à 19h dans la salle Jean-Cavaillès (auditorium) de l'espace Dewailly avec la présence de deux grands témoins (spécialistes reconnus) qui animeront les échanges ;
- Buffet dînatoire, festif et dansant de 19h à 24h dans le gymnase du Coliseum, avec la participation de plusieurs groupes musicaux associatifs.

Pour tous renseignements, contacter Jean-Pierre Gueulle – France bénévolat Somme au 0322801331 ou au 0623066116. Ou encore par mail : somme@francebenevolat.fr

Une réunion de présentation de la Fête du bénévolat aura lieu le 20 janvier 2011 à 17h30 salle 2 de l'espace Dewailly. Vous y êtes bien sûr conviés !

● ATTENTION AUX PRÉJUGÉS SEXISTES !

Le café citoyen du 2 décembre dernier qui avait pour thème "Le Père Noël est-il sexiste?" a lancé le débat avant les fêtes de fin d'année sur le sexisme dans le marketing commercial

notamment dans la vente de jouets pour enfants. Il a également mis en lumière (!!!) des a priori sexistes souvent forts et enfouis de notre société et de notre éducation.

Deux associations, Femmes solidaires et le Centre français de protection de l'enfance, avec leurs représentantes, ont ainsi abordé cette question à travers un moment convivial égrainé d'échanges, d'exemples concrets et de mises en situation. L'association Les tatas, représentée par Séverine Houpin est venue compléter cette soirée avec un spectacle drôle, émouvant et parfois grinçant intitulé "Le plus beau métier du monde".

Enfin, la soirée a été filmée par TV Amiens et devra prochainement être mise en ligne sur leur site. L'OVACAM remercie encore l'ensemble des intervenantes et des participants.

<http://femmesolidairesomme.over-blog.com/>
maisondesparents@cfpe.asso.fr
les_tatas@hotmail.com
<http://www.tvamiens.com>

● UNE NOUVELLE CHARGÉE DE MISSION À L'OVACAM

La vacance du poste occupé par Maud Gillet, qui a changé de région, est désormais terminée ! Céline Bray, notre nouvelle chargée de mission "citoyenneté et égalité des chances" est arrivée le 13 décembre. Tous les membres de l'OVACAM lui souhaitent la bienvenue et une bonne intégration dans ses nouvelles fonctions.

FINANCEMENTS & OUTILS ASSOCIATIFS

● LES NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA FONDATION MACIF

Dans le 3^e numéro de *Finance'asso*, publié par la Chambre des associations, vous trouverez

différentes rubriques intéressantes : des focus et ressources sur l'économie sociale et solidaire, des pistes de financement, des sites web, des contacts et outils pratiques. La rubrique actualités du site de la Chambre des associations est riche en cette fin d'année, elle répertorie notamment plus de 70 appels à projets en cours d'organismes publics et privés.

Bonne lecture et rendez-vous sur le site : <http://cda-asso.com> ou directement sur : http://cda-asso.com/finance_asso/dec/finance_asso.htm

MINUTE VERTE

"Vivre simplement pour que simplement d'autres puissent vivre"

(Gandhi)



Il est dorénavant acquis que nous, citoyens des pays industrialisés, sommes pleinement responsables de la dégradation de l'environnement : changement climatique, perte de biodiversité et de ressources naturelles, santé et cadre de vie sont notamment concernés.

Vous n'êtes pas convaincu ou curieux quant aux ressources nécessaires à votre train de vie ? Faites donc votre bilan en vous rendant sur le lien suivant : <http://www.calculateurcarbone.org>. Nous croyons souvent à tort que la défense de notre santé et de notre environnement n'est pas de notre ressort, bien au contraire nous représentons une force considérable capable d'infléchir les modes de consommation : les "consommateurs" représentent environ 1,7 milliard de personnes soit un quart de la population mondiale... (*État de la Planète magazine*, 11/2004).

QUESTION-RÉPONSE

● NOUS DÉSIRONS CHANGER LE NOM DE NOTRE ASSOCIATION. COMMENT FAUT-IL PROCÉDER ?

Réponse : Il est toujours possible de modifier le nom de votre association. Vérifiez que le nom que vous avez choisi n'est pas déjà utilisé par une autre association dans le même secteur géographique, ou ne fait pas l'objet d'une protection juridique en ayant été déposé à l'INPI. Réunissez ensuite une assemblée générale extraordinaire (AGE) dans les conditions précisées dans les statuts de l'association et rédigez un procès-verbal que vous adresserez à la préfecture où votre association a été déclarée. La procédure ne coûte que les frais inhérents au secrétariat. Restera à prévenir ensuite l'ensemble des contacts : membres, banque, assurance, fournisseurs divers, etc. Il faudra bien sûr changer le papier à en-tête, les documents de communication, ce qui peut engendrer des frais importants. Pour en savoir plus : "Déclaration en préfecture, êtes-vous à jour", *Associations mode d'emploi n° 115*, du 1^{er} janvier 2010.

INFORMATIONS JURIDIQUES

● INTÉRÊT TERRITORIAL DES SUBVENTIONS

Il doit y avoir un intérêt territorial pour qu'une collectivité accorde une subvention. C'est ce qui ressort d'une décision récente de la cour d'appel administrative de Lyon. Cet intérêt se vérifie en particulier par l'existence d'une convention. En l'espèce, une subvention à un centre de formation pour apporter son aide à la conservation de la forêt de Maamora (Maroc) a été annulée faute d'une convention avec la région marocaine et parce que le versement de la subvention ne contribue pas au financement de la formation des stagiaires du centre. En revanche, une subvention à une autre association œuvrant pour le développement de marchés solidaires et du commerce équitable à Madagascar a été confirmée grâce à l'existence d'un protocole d'accord entre la région française et la région malgache. Cour d'appel administrative de Lyon, n° 08LY00246, 12 avril 2010.

● FRAIS DE REPAS DU BÉNÉVOLE

Le chèque délivré par l'employeur à un bénévole n'est pas dénommé "chèque restaurant" mais "chèque repas". Il offre la possibilité à un bénévole de payer une partie ou l'intégralité d'un repas consommé au restaurant. L'association prend la totalité du coût à sa charge. Cette possibilité s'offre au bénévole depuis la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 (JO du 25) relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif. Une exonération de charges sociales ou fiscales s'applique au chèque-repas. Le montant du chèque ne peut dépasser 5,70

euros pour 2010 (voir le site www.chèque-dejeuner.com). À noter que les dirigeants rémunérés ne peuvent pas bénéficier de ces chèques.

Enfin, les frais de repas du bénévole ne doivent pas être confondus avec le remboursement forfaitaire de déplacement des salariés dont les montants sont admis annuellement par l'Urssaf et l'administration fiscale (voir le barème au 1^{er} janvier sur www.urssaf.fr).

NOUVEAUX ADHÉRENTS

● AMIENS LEVEL GAMES

*Siège social : 172, rue Gauthier-de-Rumilly
80000 Amiens*

Tél. : 06 49 20 57 10

aymeric.na@wanadoo.fr

<http://www.amiens-level-games.fr>

Objet : développer la pratique de l'éducation physique et des sports et, plus particulièrement, développer et favoriser par tous les moyens appropriés, sur le plan sportif et accessoirement artistique et scientifique, la pratique, l'enseignement et la promotion du jeu nommé "paintball". Ce jeu oppose deux équipes de même catégorie d'âge, repérées par une couleur différente, jouant sur un terrain délimité, pendant une durée variable en fonction des disciplines, dont le but est de s'emparer d'un drapeau sans se faire éliminer. Chaque joueur est équipé d'un marqueur, appelé également lanceur, propulsant, au moyen d'un gaz comprimé, des billes de peinture biodégradable, permettant ainsi d'éliminer du jeu les joueurs adverses. L'association contribue au respect des lois et règlements ayant pour objet la conservation de la faune, de la flore, notamment en tenant ses adhérents informés des dispositions édictées à cette fin, ainsi qu'au respect des règles d'encadrement, d'hygiène et de sécurité applicables aux disciplines pratiquées par ses membres. Elle s'interdit toute discrimination illégale. Elle assure la liberté d'opinion et le respect des droits de la défense.

Elle organise des compétitions et des manifestations relatives à la pratique du paintball.

Elle organise également des manifestations telles que loto quine, repas, etc.

Elle peut être amenée à vendre de la nourriture, des boissons, ou du matériel lié à la pratique du paintball.

● ASSOCIATION RÉGIONALE INTER-ASSISTANTES - A.R.I.A.

*Siège social : CCI Amiens, 6 boulevard de Belfort
80039 Amiens cedex*

Tél. : 06 72 08 94 09

ariapicardie@gmail.com

Objet : permettre aux membres de partager leurs expériences, connaissances et pratiques professionnelles et de ce fait les enrichir, dans un climat de convivialité.

Promouvoir la profession de secrétaire / assistante par toute action pouvant y contribuer.

Accompagner de futures jeunes assistantes tout au long de leur formation pour les aider à mieux appréhender leur future entrée dans le monde du travail.

Développer et entretenir des contacts avec l'environnement économique régional (aussi bien avec les entreprises que les institutions).

● CHAMBOULE TOUTHÉÂTRE

Siège social : 2, rue Lescouvé 80000 Amiens

Tél. : 06 64 54 86 12

chamboule.toutheatre@gmail.fr

Activités : association de théâtre qui crée des spectacles pour la salle et la rue.

● LE CLUB D'ÉCHANGE CULTUREL ET LINGUISTIQUE

Siège social : appartement 7

3, rue de la Morlière 80000 Amiens

Tél. : 03 22 72 62 47

bbyualis@yahoo.fr

Objet : le club d'échange culturel et linguistique a pour but de promouvoir les nombreuses richesses de la culture africaine et d'ailleurs à travers l'apprentissage de l'art de la conception des tresses africaines et des langues étrangères.

● TAÏCHI VAL DE NOYE

Siège social : 8, rue de la République

80250 Ailly-sur-Noye

Tél. : 03 22 95 23 19

aslahe@free.fr

<http://taichivaldenoye.blog.free.fr>

Objet : la pratique, l'enseignement et la promotion des arts martiaux chinois, ainsi que toute autre discipline sportive.

L'association peut utiliser tout moyen légal pour soutenir ces buts. L'organisation et la vie de l'association garantissent l'absence de toute discrimination au sein de ses membres.

L'OVACAM vous souhaite de



OVACAM Office de la vie associative et culturelle d'Amiens Métropole
Association loi 1901 - siret 780 613 162 00012 - ape 9499z
Agrément Jeunesse et Sports 80/97/008
3, place Louis Dewailly
BP 40326 - 80003 AMIENS CEDEX 1
Tél. : 03 22 92 50 59 / Fax : 03 22 92 89 46
courriel : contact@ovacam.asso.fr
site internet : www.ovacam.asso.fr

Directeur de publication : Alain Merckaert
Rédaction : Lionel Defranoux
Maquettage : Isabelle Fricheteau
Tirage : 600 exemplaires
Impression OVACAM
Sur papier 100 % recyclé écolabélisé

